Droits Quotidiens

Puis-je partir à l'étranger pendant mon stage d'insertion professionnelle ?

Mise à jour : Vendredi 10 mars 2023
Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

Oui, mais il est possible que votre stage d'insertion professionnelle soit prolongé.
Cela dépend de la raison de votre séjour à l'étranger.

Si vous partez à l'étranger pour suivre une **formation** ou faire un **stage**, votre séjour peut être comptabilisé pour votre stage d'insertion professionnelle.

Pour cela, vous devez **demander l'autorisation** au directeur du bureau de chômage **avant de partir**.

Vous devez :

- compléter le **formulaire C36.5** ;
- l'envoyer :
  - au bureau de l'ONEM ;
    ou
  - à votre organisme de paiement (CAPAC ou syndicat).

Le directeur décide d'accepter ou non votre séjour à l'étranger sur base de différents **critères**, notamment :

- votre âge ;
- les études que vous avez déjà suivies ;
- votre passé professionnel (jobs étudiants, stages, etc.) ;
- les possibilités que ce séjour à l'étranger vous offrira pour trouver un emploi ;
- etc.

Il regarde aussi si la formation ou le stage augmente vos **chances de trouver un emploi**.

Si la directeur **n'accepte pas** votre séjour à l'étranger, vous stage d'insertion professionnelle est **prolongé**.

Attention, si vous partez dans le cadre d'un **travail étudiant** :

- si votre travail étudiant commence **avant le 31 juillet** qui suit la fin de vos études, **votre stage d'insertion est prolongé** du nombre de jours de travail étudiant situés avant le 31 juillet ;

- si votre travail étudiant commence **après le 31 juillet** qui suit la fin de vos études, **votre stage d'insertion n'est pas prolongé**.

Attention, une fois que vous recevez des allocations d'insertion, les règles sont différentes.

Pour plus d'informations, voyez le site de l'ONEM.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Articles 36, § 2, 1° 5 °, et 94 de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage.

Les documents types

Aucun document type lié.